



COWANSVILLE

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 août 2020 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 118 rue Caroline, que :
  - que la construction incendiée puisse être reconstruite sur le terrain dans un délai de 48 mois suivant l'incendie, alors que le règlement prévoit 12 mois maximum;
  - l'empiètement des galeries localisées dans la cour avant minimale soit de 3,7 mètres alors que le règlement exige 2 mètres maximum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 17 juillet 2020.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA